Gottfried Georg Schaertlin : 4 septembre 1857 - 21 août 1938

Autor(en): **Marchand, Émile**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker = Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of Swiss Actuaries**

Band (Jahr): **37 (1939)**

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Gottfried Georg Schaertlin

4 septembre 1857—21 août 1938.

Le dimanche 21 août 1938 est décédé à l'âge de 81 ans, après une vie heureuse et bien remplie, à Lucerne, alors qu'il était en séjour auprès d'une de ses filles, Gottfried Schaertlin, le dernier survivant des quatre actuaires qui, en mai 1905, avaient convié leurs collègues, à Bâle, pour la constitution de l'Association des Actuaires suisses.

Durant ces cinquante dernières années, le brillant développement de l'assurance sur la vie en Suisse est dû à l'initiative, au labeur, au savoir-faire d'hommes clairvoyants. Parmi eux se trouve Gottfried Schaertlin.

Gottfried Georg Schaertlin est né à Tœss, dans le canton de Zurich, le 4 septembre 1857. Son père — Christoph Adam — était mécanicien. Sa mère, Margaretha, née Strauss, était d'origine campagnarde, ce que Schaertlin aimait à souligner. Il se rappelait avec un plaisir particulier les heureuses vacances qu'il passait comme enfant dans la famille de ses grands-parents maternels, à Rickenbach, dans le canton de Zurich. En 1866 — il était alors âgé de neuf ans — sa famille se rendit à Bâle, puis ensuite à Aesch (Bâle-Campagne), où elle resta jusqu'en 1875. Le jeune Schaertlin suivit les écoles primaires à Aesch, les écoles de district à Therwil et l'école cantonale à Bâle. Dans son autobiographie [1]), il relève la bonne influence qu'ont eue, sur sa santé, les longues marches pour se rendre à l'école.

En automne 1874, âgé seulement de 17 ans, Schaertlin se fait immatriculer à la faculté des sciences de l'Université de Bâle. Il veut étudier les mathématiques. Cette décision fut prise après de mûres réflexions. Ses parents étaient prêts à faire les sacrifices nécessaires pour donner à leur fils une bonne instruction. Sa vie durant, Schaertlin fut profondément reconnaissant envers ses parents des sacrifices qu'ils avaient faits pour lui. Il eut le malheur de les perdre très tôt. Il eut toujours un faible pour ceux qui étaient arrivés à mener à bien leurs études dans un minimum de temps et avec le minimum de moyens matériels.

---

[1]) Revue Suisse d'Assurances, 6e année, octobre 1938, No 7.

Schaertlin passa ses examens de doctorat, à Bâle, le 27 février 1880. Sa thèse portait sur «Die Verwandtschaft geometrischer Gebilde». Il obtint le titre de docteur en philosophie avec la mention magna cum laude. Dans son autobiographie, il cite les noms des deux professeurs qui ont eu sur son développement une importance particulière: Jakob Burckhardt et Hermann Kinkelin. Il a consacré à ce dernier des pages de profonde vénération [1]).

Schaertlin se destinait à l'enseignement des mathématiques, et, ses études terminées, il commença cette activité dans les écoles moyennes de Bâle. Il ne devait pas toutefois enseigner pendant de longues années; déjà, en 1885, un événement se produisit qui devait donner à sa carrière une toute autre direction que celle qu'il avait envisagée jusqu'alors. Ce qui fut décisif pour toute son existence, ce fut sa nomination, en 1885, au poste de chef de la section technique du Bureau fédéral des assurances, à Berne, qui venait de se créer [2]).

Les problèmes que posait la surveillance par l'Etat des entreprises privées en matière d'assurance étaient complètement nouveaux et Schaertlin trouva là un champ d'activité des plus intéressants. Il y avait les principes à fixer pour accorder la concession. Schaertlin s'opposa aux tontines des sociétés américaines. Il refusa d'approuver des tarifs d'assurances de rentes, lorsqu'ils ne tenaient pas compte d'une mortalité inférieure à celle des assurances de capitaux, en faisant valoir des considérations qui, aujourd'hui, semblent toutes naturelles, mais qui étaient nouvelles à cette époque-là. Il collabora à l'établissement des grandes lignes pour le rapport que le Bureau des assurances doit publier chaque année.

Les huit années passées à Berne, au Bureau des assurances, furent pour Schaertlin une des plus importantes périodes de son existence au point de vue de son développement.

Le Bureau fédéral de statistique avait publié, en 1883 [3]), un ordre de survie pour la population suisse, ainsi que la durée de la vie moy-

---

[1]) 8e Bulletin de l'Association, 1913, p. XXI, 28e Bulletin de l'Association, 1933, p. 1.

[2]) Le Bureau des assurances était composé au début de J. J. Kummer, premier directeur, Ludwig Frey, vice-directeur, chef de la section commerciale, Lienhard, chef de la section juridique, Gottfried Schaertlin, chef de la section technique, et de deux à quatre employés.

[3]) Recensement fédéral du 1er décembre 1880. Schweizerische Statistik LVI, deuxième vol. 1883.

enne pour tous les âges, basés sur les résultats du recensement fédéral du 1er décembre 1880, et sur les relevés des décès pendant les années 1876/77 à 1880/81. Schaertlin comprend immédiatement l'importance de cette première table s'appliquant à l'ensemble de la population suisse pour le développement de l'assurance sur la vie. Le Bureau fédéral de statistique avait publié le nombre des vivants pour les différents âges tel qu'il résultait directement des observations. Or, ces chiffres, si on ne les soumet pas au préalable à un ajustement, présentent certaines irrégularités qu'il s'agit de chercher à faire disparaître le plus possible avant de les utiliser pour le calcul des primes et des réserves. Schaertlin se met en devoir d'expliquer, puis d'appliquer aux chiffres du Bureau fédéral de statistique la méthode d'ajustement de Woolhouse. Il calcule les probabilités de décès. Il analyse les résultats obtenus d'après des méthodes rigoureuses, les compare avec des tables de mortalité étrangères, ainsi qu'avec d'autres données statistiques que lui fournit Kummer, son directeur, précédemment directeur du Bureau fédéral de statistique. Schaertlin calcule des tables de commutation avec les nombres de vivants qu'il vient d'ajuster et publie, dans le Journal de statistique suisse (1887 et 1888) deux études fort remarquées.

Schaertlin a été amené à s'occuper de bonne heure de l'assurance du personnel de la Confédération. Au mois d'avril 1888, une Commission composée de représentants d'employés avait soumis au Conseil fédéral deux projets pour l'assurance du personnel: l'un sans cotisations et l'autre avec cotisations du personnel. Schaertlin soumet ces deux projets à une étude scientifique. Il discute avec soin les bases techniques qu'il choisit pour déterminer leur portée financière. C'est dans le rapport concernant ces projets, publié en 1889, que figurent pour la première fois les idées originales de Schaertlin au sujet de l'assurance contre le risque d'invalidité, qu'il développera plus tard dans son mémoire classique.

Schaertlin avait abordé et résolu un certain nombre de problèmes en rapport avec sa nouvelle situation avec tant de compétence et d'initiative à la satisfaction de tous, que déjà peu d'années après son entrée au service du Bureau des assurances, il s'était fait un nom. Aussi rien d'étonnant que le Conseiller fédéral Deucher, avant de nommer un actuaire en 1890, pour les travaux préparatoires concernant l'introduction de l'assurance contre les accidents et contre la

maladie sur le terrain fédéral, se soit adressé aux trois personnalités qui, à cette époque-là, pouvaient lui donner les meilleurs conseils, au professeur Geiser, directeur de l'école polytechnique fédérale à Zurich, au professeur Kinkelin, à Bâle, et au docteur Schaertlin, à Berne. On sait que Schaertlin proposa Moser et que Deucher suivit le conseil de Schaertlin [1]).

L'année 1894 apporte un nouveau et profond changement dans la carrière de Schaertlin. Emil Frey, directeur de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, à Zurich, ayant manifesté le désir de s'adjoindre Schaertlin comme collègue à la tête de cette Société, le Conseil de surveillance se déclara d'accord, et Schaertlin quitta Berne pour se rendre à Zurich, en avril 1894. Emil Frey mourut le 10 février 1895, âgé seulement de 39 ans.

Schaertlin a trouvé certainement une grande satisfaction dans son activité au Bureau des assurances et dans les décisions heureuses de cette autorité qui débutait. Il fut toujours reconnaissant d'avoir eu la possibilité d'apprendre à connaître tous les problèmes dont avaient à s'occuper les sociétés d'assurances à cette époque. En entrant au service d'une société d'assurances sur la vie, Schaertlin savait toutefois qu'il pourrait encore travailler davantage qu'en restant au Bureau des assurances, pour propager l'idée de la prévoyance dans la population, ce qui fut constamment à la base de ses préoccupations. Pour lui, l'assurance sur la vie, — surtout l'assurance sur la vie pratiquée sous la forme de la mutualité pure — avait une mission d'ordre social à remplir.

Dans son autobiographie, Schaertlin s'exprime comme suit:

«Die Aufgabe, die mir damit gestellt wurde, entsprach meiner Neigung und beglückte mich. Für die Lebensversicherung zu wirken, wie es durch die Anstalt und ihre Organisation geschieht, war für mich der Dienst für eine hohe sittliche Idee, eine Mission. Ich schätze mich glücklich und bin dankbar dafür, dass der wichtigste Teil meines Lebens der Förderung einer Institution galt, die der Menschheit dienen will.»

Schaertlin n'a jamais recherché pour sa société avant tout le gros chiffre de production. Ce qui importait, c'étaient les affaires et les placements sérieux. Il savait dire non. Toutes ses décisions étaient guidées par le souci de donner à l'assurance sur la vie la plus grande sécurité possible et il insistait sur les responsabilités qu'en-

---

[1]) 30e Bulletin de l'Association, 1935, p. XXXVIII.

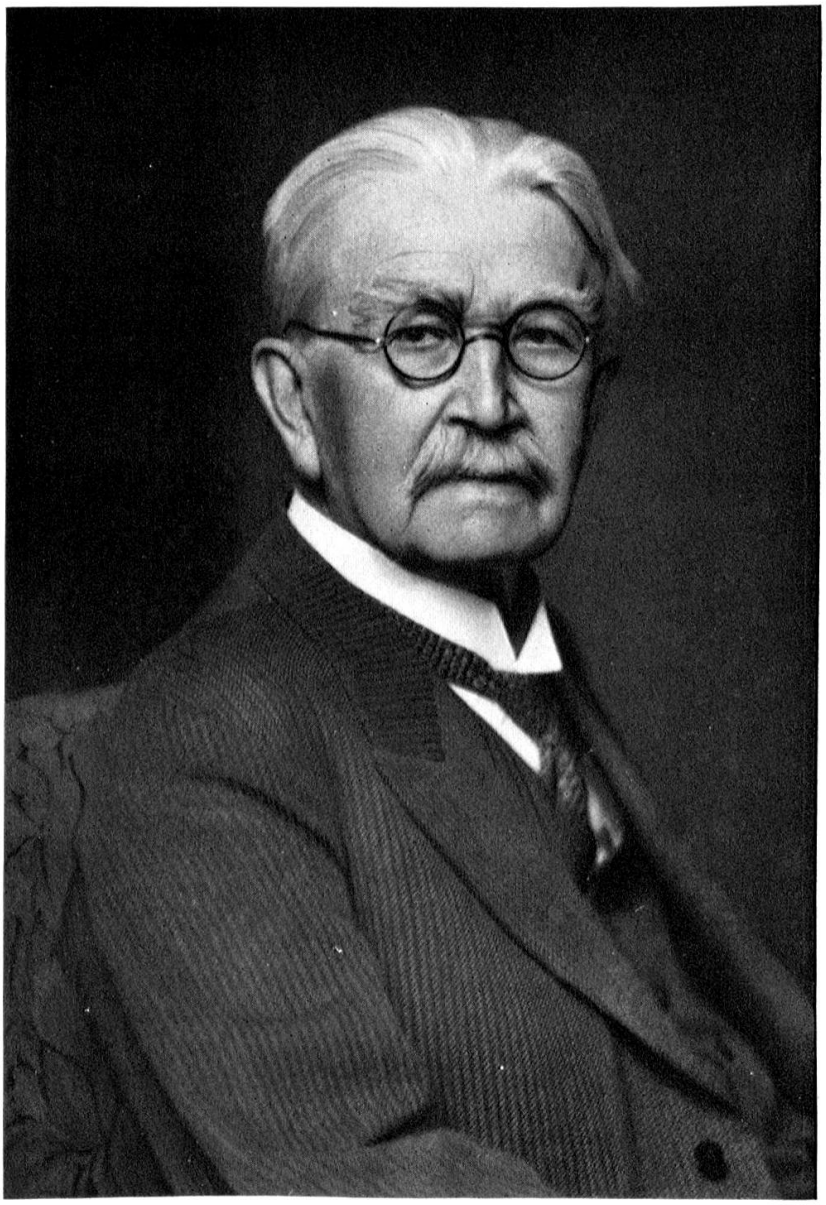

courent les dirigeants des compagnies d'assurances sur la vie vis-à-vis des intérêts que leur confient les vieillards, les veuves et les orphelins. L'élaboration de nouvelles conditions générales d'assurance — que ce fût pour les assurances avec examen médical ou pour les assurances populaires, qu'il s'agît des conditions pour l'assurance contre l'invalidité ou contre le risque de guerre — était pour lui l'occasion d'examens très minutieux. Il se décidait dans le sens le plus équitable et le plus libéral, allant jusqu'à la limite de ce qui pouvait être accordé, sans menacer la sécurité de l'édifice. On connaît le développement de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, pendant les quarante-deux ans où il présida a ses destinées, et on sait la distinction qu'il mit à l'accomplissement de toutes les tâches de sa profession, quelque minimes et modestes qu'elles aient été. Lorsqu'il prit sa retraite en mai 1936, il était entouré de l'estime et de l'affection de ceux qui, de près ou de loin, avaient eu affaire avec lui.

Schaertlin resta sa vie durant avant tout un mathématicien, sobre de gestes et de paroles, aimant la précision, les idées claires et concises, ne cachant pas une certaine aversion pour les bavards. Il abordait les hommes avec perspicacité, émettant des jugements dictés avant tout par la raison. Ceux qui le rencontraient pour la première fois pouvaient le croire distant et froid, mais, en le connaissant mieux, on ne tardait pas à reconnaître combien était grand l'intérêt qu'il portait à tous ceux qui lui demandaient conseil, combien leur sort lui tenait à cœur, et surtout combien il était prêt à faire profiter de sa longue expérience tous ceux qui lui faisaient confiance.

En bon mathématicien, Schaertlin n'apportait une solution à un problème qu'après en avoir examiné tous les éléments sous toutes leurs faces. Il aimait alors exposer cette solution avec concision, avec limpidité, avec la logique la plus pure, sans aucun pédantisme, uniquement pour rendre service, donnant toutes les explications nécessaires avec la plus grande amabilité à ceux dont l'esprit moins agile que le sien n'avait pas saisi du premier coup toutes les beautés de sa construction. Les arguments frappants et clairs qu'il invoquait avaient vite fait, le plus souvent, de convaincre ceux qui, au début, avaient été d'une opinion contraire à la sienne.

Schaertlin a regretté — et nous avec lui — que des occupations absorbantes ne lui aient pas laissé davantage de loisirs pour s'adonner

à des recherches de mathématiques pures. Il avait l'esprit créateur. Parmi les études de Schaertlin qui ont paru après 1894, il faut citer en premier lieu «*Zur mathematischen Theorie der Invaliditätsversicherung*», dédiée à la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Déjà, à Berne, dans son étude de 1889, «*Über die Höhe der finanziellen Belastung, welche durch die Altersversorgung der eidgenössischen Beamten und Angestellten voraussichtlich hervorgerufen wird*», Schaertlin avait fixé les principes fondamentaux de la théorie mathématique de l'invalidité. Au troisième Congrès international d'actuaires, à Paris, en 1900, la première question traitée fut celle de l'assurance contre le risque d'invalidité d'origine morbide, sénile et accidentelle. Schaertlin assista à ce Congrès et s'intéressa tout particulièrement à cette question du risque d'invalidité. Il acquit la conviction qu'il y aurait intérêt à compléter la théorie mathématique du risque d'invalidité, telle qu'elle avait été exposée à Paris lors du Congrès international; il entreprit cette tâche qu'il mena à bien. Telle est l'origine du mémoire que tous les actuaires connaissent aujourd'hui et qui a paru dans le Journal de statistique suisse, ainsi que dans le premier bulletin de l'Association des Actuaires suisses [1]). Schaertlin part d'une collectivité d'actifs. Il suppose connues les trois grandeurs suivantes:

a) la probabilité de décès d'un adhérent à cette collectivité;
b) la probabilité pour un actif de devenir invalide;
c) la probabilité de décès d'un invalide.

Il suit la collectivité d'actifs d'année en année. Il détermine de quelle façon elle diminue sous l'influence de l'invalidité et du décès et, d'autre part, comment la deuxième collectivité, celle des invalides, augmente, puis ensuite diminue. Karup, en 1875, avait résolu, d'après la méthode des probabilités indépendantes, le problème qui intéressa Schaertlin; Schaertlin, lui, part des probabilités expérimentales. Le principal mérite de Schaertlin dans ses mémoires concernant l'assurance du risque d'invalidité, a été d'insister sur la correction à apporter aux formules lorsqu'on tient compte du fait que la probabilité de décès d'un invalide est différente de celle d'un adhérent quelconque à la collectivité.

[1]) Journal de statistique suisse, 1906, p. 129; 1er Bulletin de l'Association, 1906, p. 45.

Alors que le Congrès de Londres, en 1898, avait fixé une notation internationale pour l'assurance sur la vie, rien de semblable n'avait été fait pour l'assurance contre l'invalidité. Schaertlin adopta pour sa théorie mathématique de l'invalidité la notation à la fois simple et logique de l'actuaire russe Hamza. Grâce à la diffusion des travaux de Schaertlin — sans qu'une décision d'un Congrès international n'ait été prise — cette notation a obtenu jusqu'à aujourd'hui l'approbation tacite des actuaires. Schaertlin se préoccupa constamment de cette extension de la notation internationale à l'assurance contre le risque d'invalidité et créa à ce sujet en 1935, auprès de l'Institute of Actuaries un prix spécial qui fut attribué aux actuaires Ogborn et Gastineau-Hills [1]).

Schaertlin ne s'est pas borné à publier des mémoires concernant l'ajustement des tables de mortalité, l'établissement des bilans pour les caisses de retraite ou l'assurance contre l'invalidité. Il s'est occupé du calcul de la réserve mathématique en partant des primes commerciales (1890). Il a écrit pour le Ve Congrès international des actuaires, à Berlin, en 1906, une étude sur l'assurance des femmes en Suisse. Il a expliqué la méthode dite indirecte pour le calcul des valeurs de rentes de veuves (1908). Il a traité le problème des indemnités à accorder aux sociétaires qui donnent leur démission de leur caisse de retraite après avoir payé des cotisations qui ne correspondaient pas à leur risque individuel (1911). Toutes ses publications sont caractérisées par leur grande clarté. Schaertlin ne résout pas seulement les problèmes d'après la méthode discontinue, il tient, partout où faire se peut, à introduire la méthode continue et à présenter ses résultats sous un jour le plus général possible.

La Caisse de pensions et de secours des Chemins de fer fédéraux, puis, plus tard, aussi la Caisse d'assurance du personnel de la Confédération, ont occupé souvent Schaertlin. Il publia des rapports, en 1904 et en 1906, en collaboration avec Rebstein, pour répondre à ceux de Graf et Pareto:

en 1920, en collaboration avec Trefzer et Bohren;
en 1928, en collaboration avec Moser et Dumas;
en 1936, en collaboration avec de Cérenville et Dumas.

---

[1]) Journal of the Institute of Actuaries, vol. LXVI 1935, p. 166; vol. LXVII 1936, p. 103 et p. 135.

Les autorités ne suivirent pas les conseils de Schaertlin et de ses collaborateurs en n'attribuant pas aux caisses les intérêts de leurs déficits et en y incorporant des catégories de nouveaux assurés, sans verser les capitaux nécessaires à la couverture financière des charges accrues.

Aucune œuvre législative ne fut mise en chantier par les autorités fédérales sur des questions d'assurances sur la vie durant ces quarante dernières années, sans que Schaertlin ne fût consulté. Citons les trois mémoires suivants:

a) «Der Entwurf der schweizerischen Lebensversicherungsgesellschaften zur Übernahme der durch deutsche Gesellschaften in der Schweiz abgeschlossenen Lebensversicherungsverträge», publié en collaboration avec Dumas.

b) «Gutachten der Herren Direktor Dr. G. Schaertlin, Prof. Dr. A. Bohren und Dr. J. Lorenz betreffend die vom Bundesamt für Sozialversicherung aufgestellten bevölkerungsstatistischen Grundlagen.»

c) «Können für die Durchführung der Alters- und Hinterlassenen-Versicherung die öffentlichen und privaten Versicherungskassen beigezogen werden?»

Ceux qui ont vu Schaertlin à l'œuvre au moment de la rédaction de ces mémoires, savent combien ces problèmes l'intéressaient, le possédaient et ne l'abandonnaient que lorsqu'il était arrivé à une solution claire, basée sur l'application de principes simples. Ils savent aussi avec quelle maîtrise et avec quel art il exposait les points de vue différents que pouvaient présenter les questions posées. Ses avis — toujours d'une belle tenue littéraire — ont contribué à jeter la lumière la plus vive sur bien des problèmes ardus et arides.

Parmi les actuaires suisses, Schaertlin a joué un rôle de premier plan. Dès 1905, c'est-à-dire dès le début, il fit partie du Comité de notre Association. Du 1er mars 1913 — après la mort de Kinkelin — jusqu'en 1923, il présida à ses destinées. Il voua à notre Association un intérêt constant et une affection toute spéciale. Il en devint membre honoraire le 27 octobre 1923. Schaertlin et Moser — son ami qui l'a précédé de trois ans dans la tombe — furent pendant de longues années les deux doyens qui, non seulement dirigèrent l'Association des Actuaires suisses, mais eurent encore la plus grande influence sur la formation de toute une génération d'actuaires, précisément au moment où, en Suisse, le développement de l'assurance sur la vie et de l'assurance sociale rendait plus nécessaire que jamais la préparation de nouveaux actuaires.

Schaertlin recommande aux jeunes gens qui se destinent à l'actuariat de ne pas se spécialiser trop tôt. Il donne sa préférence à ceux qui ont fait de fortes études. Il avait en haute estime la vocation d'actuaire, et dans son discours présidentiel du 25 octobre 1919, à Berne, il déclare [1]):

«Es wäre eine durchaus irrige Ansicht, den Versicherungsmathematiker nicht in der Lage und nicht berufen zu glauben, in Fragen der Volkswirtschaft mitzusprechen, und ihm im besondern vermöge seiner Einsicht über den Zusammenhang der technischen Grundlagen und deren Wirkungen auf die Versicherungswirtschaft kein Urteil über die Wahl des technischen Zinsfusses zuzugestehen.»

Pour bien sentir tout l'intérêt que portait Schaertlin à notre Association et la manière distinguée avec laquelle il remplissait ses fonctions de président, il faut relire du reste tous ses discours présidentiels, à Lucerne (1915), Olten (1916), Berne (1919), Langenthal (1920), Bienne (1921) et à Aarau (1922); ils sont les résumés du plus haut intérêt de l'activité des sociétés d'assurances sur la vie en Suisse et de leurs préoccupations pendant la guerre et au début de l'après-guerre, en relation avec les tâches de l'actuaire.

En sa qualité de président de notre Association, Schaertlin a rédigé une requête [2]) adressée le 29 mai 1922 au Département fédéral de justice et police, au sujet de la révision du code fédéral des obligations et de la nécessité de tenir compte des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent les sociétés d'assurances sur la vie en fixant les principes pour l'évaluation de leurs titres au bilan. On sait que cette intervention a été couronnée de succès et que le nouveau code des obligations stipule à l'art. 667, al. 3, que:

«Demeurent réservées les dispositions édictées par le Conseil fédéral pour une estimation différente des valeurs appartenant aux compagnies concessionnaires d'assurances sur la vie.»

Lorsqu'en 1936, notre Association désira qu'un discours fût prononcé pour rappeler les cinquante ans d'activité du Bureau fédéral des assurances, nul n'était plus qualifié que Schaertlin. On sait avec quelle compétence, avec quelle largeur de vues et avec quel sentiment de profonde équité, il s'acquitta de cette tâche [3]). Il est à souhaiter que les paroles qu'il prononça à cette occasion restent pour longtemps encore les lignes de conduite de l'autorité de surveillance.

---

[1]) 15e Bulletin de l'Association, 1920, p. V.
[2]) 17e Bulletin de l'Association, 1922, p. 31.
[3]) 33e Bulletin de l'Association, 1937, p. 1.

Schaertlin était très connu également à l'étranger où ses travaux étaient hautement appréciés. Il avait pris part aux Congrès de Londres (1898), Paris (1900), Berlin (1906), Vienne (1909), Amsterdam (1912) et Londres (1927). Depuis 1893, il était membre correspondant de l'Institut des Actuaires français et depuis 1898, membre correspondant de l'Institute of Actuaries. De 1900 à 1926, il fut membre du Conseil de direction des Congrès internationaux d'actuaires. Il reconnaissait la valeur de ces réunions internationales et souhaitait que les actuaires n'oublient jamais que leur but est avant tout scientifique. Il avait été nommé président d'honneur du Comité d'organisation du XIIe Congrès international d'Actuaires qui doit avoir lieu à Lucerne, en 1940.

En 1901, les sociétés suisses d'assurances reconnurent la nécessité de se réunir pour étudier en commun certains problèmes. Ainsi naquit l'Association des Compagnies d'assurances suisses concessionnaires. Schaertlin fut désigné comme premier président, charge qu'il occupa pendant trente-six ans, jusqu'au 30 juin 1937. En 1927, à l'occasion des 70 ans de Schaertlin, l'Association des Compagnies d'assurances suisses concessionnaires lui remit une adresse qui contient entre autres l'hommage suivant:

«Wir verehren in Ihnen den unentwegten Verteidiger der Privatassekuranz, den Obmann der Gegenseitigkeit in unserem Lande, der auch die legitimen Interessen der Versicherungsunternehmen in Aktienform stets tatkräftig zu vertreten verstanden hat und der seit Gründung unseres Verbandes, das ist seit Beginn des Jahres 1901, als Vorsitzender des Vorstandes die Geschäfte mit Geschick und Klugheit, resolut und mit stets richtigem Blick hingebend geleitet hat, keine Arbeit scheuend, alle Fragen gründlich durchdenkend und ihre praktische Lösung fördernd.

Aber wir verehren in Ihnen nicht allein den hervorragenden Mathematiker und Versicherungsfachmann, den Förderer des öffentlichen Wohles und den bewährten, umsichtigen Präsidenten, unsere achtungsvolle Zuneigung gilt nicht weniger dem Menschen, gleich ausgezeichnet durch die Schärfe des logischen Denkens und den realen Blick, dem die aequitas mentis ebenso eignet wie das geistige Band und das künstlerische Interesse und der Humor mit humanem Wohlwollen und persönlicher Uneigennützigkeit vereint.»

C'est sous la présidence de Schaertlin que son ami le professeur Roelli fait sortir de presse, en 1914, le premier volume de son magistral commentaire de la loi fédérale sur le contrat d'assurance. Son auteur ne pouvait dédier ce volume à une personnalité plus digne et plus méritante qu'à Schaertlin lui-même. Lors de sa démission comme président en 1937, l'Association des Compagnies d'assurances suisses concessionnaires lui conféra le titre de président honoraire.

Schaertlin prit une part active également aux travaux de la Conférence des Directeurs des compagnies suisses d'assurances sur la vie. C'est au nom de la Conférence des Directeurs que Schaertlin signa avec son collègue Hans Koenig, le mémoire du 30 mai 1924 [1]), adressé à l'Office fédéral des assurances sociales, qui prenait position d'une façon parfaitement nette et claire sur la question de savoir si et dans quelles conditions les sociétés suisses d'assurances sur la vie étaient disposées à se charger de l'organisation et à supporter les risques de l'assurance contre la vieillesse et des survivants sur le terrain fédéral.

Pendant douze ans, de 1924 à 1936, Schaertlin présida la Commission technique de la Conférence des Directeurs et dans un grand nombre de questions de la plus haute importance pour le développement de l'assurance sur la vie, son opinion fut décisive.

L'école polytechnique fédérale conféra à Schaertlin, le 4 septembre 1927, à l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance le titre de «docteur ès-sciences mathématiques honoris causa»

«in Würdigung seiner grossen Verdienste um die Versicherungswissenschaft, die er sich durch seine Arbeiten über die Ausgleichung der Sterbetafeln und die mathematische Theorie der Invalidenversicherung erworben hat, sowie durch seine erfolgreichen Bemühungen, die Ergebnisse mathematisch wissenschaftlicher Forschung im praktischen Versicherungsbetrieb zur Geltung zu bringen.»

Schaertlin fut membre de la Commission scolaire, à Zurich-Enge, membre de la Commission de surveillance du Technicum de Winterthur, membre du Tribunal de Commerce de Zurich, membre de la Chambre de Commerce de Zurich, président de l'Association suisse pour l'enseignement commercial, pendant vingt ans vice-président de la Société suisse d'Utilité Publique, pendant six ans président de la «Zürcher Kunstgesellschaft», qui, en 1922, lui conféra le titre de membre honoraire, pendant près de vingt-cinq ans président de la Caisse de secours pour Artistes suisses. Dans toutes ces activités, il fut fortement apprécié pour l'intérêt qu'il portait aux questions à trancher, pour son dévouement, pour son autorité et ses initiatives. Dans tout ce qu'il entreprenait et partout où il collaborait, Schaertlin se dépensait sans compter. Ce qui le caractérisait, c'était sa passion pour le travail bien fait. Il ne demandait

---

[1]) Bundesblatt, 81. Jahrgang, 1929, Band II, Nr. 36, p. 371.

pas de ses collaborateurs des choses extraordinaires, mais que les choses les plus simples soient faites extraordinairement bien. Lorsque Schaertlin donnait son avis sur une question, cet avis était écouté. On sentait que c'était le résultat d'un examen approfondi, admirablement servi qu'il était par son intelligence, sa vaste érudition et sa connaissance psychologique profonde des hommes. Schaertlin avait une vue nette des choses et des possibilités.

Dans son éloge funèbre dans l'Eglise d'Enge, à Zurich, le mercredi 24 août 1938, Hans Koenig — le collègue de Schaertlin qui sut partager avec lui pendant près de vingt-cinq ans les joies et les soucis d'une belle profession dans un esprit de cordialité tel que Schaertlin se félicitait tous les jours de cette bonne harmonie — a dépeint Schaertlin très justement: «Er dachte klar, und was er sprach, war wahr.»

Schaertlin jouissait d'une santé de fer. Après son départ de la direction, en mai 1936, il fut nommé membre du Conseil de surveillance de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, membre de son Comité et de plusieurs commissions. Il continua à prendre une part active aux affaires. C'est seulement vers la fin du mois de juillet 1938 que, sur le conseil de ses médecins, il commença à ménager ses forces. Il se rendit compte, vers la mi-août, que ses jours étaient comptés; il prit encore toutes ses dispositions avec la lucidité d'esprit, le calme et l'optimisme raisonnable qui le caractérisaient et qui se reflètent si bien dans les derniers mots de son autobiographie:

«Wenn auch die Gegenwart dunkel und die Zukunft verhängt ist, so lasse ich mich nicht irre machen an der Überzeugung, dass nach der göttlichen Weltordnung der Sieg dem Wahren und Guten beschieden sein wird.»

Il s'éteignit le dimanche matin 21 août 1938, à la suite d'une insuffisance cardiaque. Notre Association perdait un de ses membres les plus éminents, un de ceux qui lui ont fait le plus d'honneur, un de ceux qui lui ont beaucoup donné et à qui elle est grandement redevable, un de ceux qui lui étaient le plus attachés.

Le nom de Schaertlin restera gravé en lettres d'or dans un sentiment de profonde reconnaissance et de respectueuse vénération, non seulement dans l'histoire de notre Association, mais encore dans celle du développement de l'assurance sur la vie en Suisse durant ces cinquante dernières années. *Emile Marchand.*

Les publications scientifiques de Gottfried Georg Schaertlin.

1887 «Die Absterbeordnung der schweizerischen Bevölkerung für die Jahre 1876/77—1880/81 und 1880/81.» Journal de statistique suisse, 23e année, 1887, p. 330.

1888 «Die Absterbeordnung der schweizerischen Bevölkerung für die Jahre 1876/77 bis 1880/81.» Journal de statistique suisse, 24e année, 1888, p. 283.

1889 «Über die Höhe der finanziellen Belastung, welche durch die Altersversorgung der eidgenössischen Beamten und Angestellten voraussichtlich hervorgerufen wird.» Journal de statistique suisse, 25e année, 1889, p. 273. Ce mémoire a aussi paru en français sous le titre: «Les mesures de prévoyance en faveur des fonctionnaires et employés fédéraux», Berne 1889.

1890 «Über die Reserverechnung mit Bruttoprämien.» Assecuranz-Jahrbuch, Wien 1890. XI. Jahrgang, IIe partie, p. 14.

1902 «Die Fürsorge für Arbeitslose.» Conférence prononcée le 30 novembre 1902 au sein de la «Gemeinnützige Gesellschaft des Bezirkes Zürich.»

1904 «Mémoire sur la caisse de pensions et de secours des chemins de fer fédéraux du 30 novembre 1904.» En collaboration avec J. Rebstein, Berne 1905.

1906 «Prüfung und Beurteilung des Gutachtens der Herren Prof. Dr. J. H. Graf und Prof. Dr. V. Pareto über die zukünftige Pensions- und Hülfskasse der Schweizerischen Bundesbahnen.» En collaboration avec J. Rebstein, Berne 1906. Ce mémoire a paru également en français sous le titre: «Examen et critique du rapport de MM. les prof. Drs J. H. Graf et V. Pareto sur la future caisse de secours et de pensions des Chemins de fer fédéraux», Berne 1906.

1906 «Die Versicherung von Frauen bei den schweizerischen Lebensversicherungsgesellschaften.» Ve Congrès international des Actuaires, Vol. I, p. 625, Berlin 1906.

1906 «Zur mathematischen Theorie der Invaliditätsversicherung.» Journal de statistique suisse, 42e année, 1906, Vol. II, p. 129, 1er Bulletin de l'Association des Actuaires suisses, 1906, p. 45.

1908 «Die indirekte Methode zur Berechnung der Anwartschaft auf Witwenrente.» Journal de statistique suisse, 44e année, 1908, Vol. II, p. 152, 3e Bulletin de l'Association des Actuaires suisses, 1908, p. 125, VIe Congrès international des Actuaires, Vol. II, p. 759, Vienne 1909 (en français).

1911 «Die Abfindung für austretende Mitglieder bei Kassen mit Durchschnittsprämien.» Journal de statistique suisse, 47e année, 1911, Vol. I, p. 402, 6e Bulletin de l'Association des Actuaires suisses, 1911, p. 193.

1913 «Prof. Dr. Hermann Kinkelin.» Actes de la Société helvétique des sciences naturelles. Frauenfeld 1913. 8e Bulletin de l'Association des Actuaires suisses, 1913, p. XXI.

1920 «Mémoire d'expertise sur l'application du système de la répartition à la caisse de pensions et de secours des chemins de fer fédéraux, du 31 mars 1920.» En collaboration avec Trefzer et A. Bohren.

1922 «Das Versicherungswesen.» Discours prononcé à l'occasion de l'Assemblée annuelle de l'Association suisse pour l'enseignement commercial, 18 juin 1922. Schweizerische Handelswissenschaftliche Zeitschrift Nr. 9, 1922.

1924 «Der Entwurf der schweizerischen Lebensversicherungsgesellschaften zur Übernahme der durch deutsche Gesellschaften in der Schweiz abgeschlossenen Lebensversicherungsverträge.» En collaboration avec Samuel Dumas. 19e Bulletin de l'Association des Actuaires suisses 1924, p. 1.

1928 «Rapport sur la Caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux au Département fédéral des finances et des douanes par MM. Schaertlin, Moser et Dumas.» Berne 1928.

1929 «Gutachten der Herren Direktor Dr. G. Schaertlin, Prof. Dr. A. Bohren und Dr. J. Lorenz betreffend die vom Bundesamt für Sozialversicherung aufgestellten bevölkerungsstatistischen Grundlagen». 3/7 juin 1927. Bundesblatt, 81. Jahrgang 1929, Band II, Nr. 36, p. 378.

1929 «Gutachten von Dr. Schaertlin: Können für die Durchführung der Alters- und Hinterlassenenversicherung die öffentlichen und

privaten Versicherungskassen beigezogen werden?» 11 août 1928. Bundesblatt, 81. Jahrgang, 1929, Band II, Nr. 36, p. 375.

1933 «Hermann Kinkelin.» 28e Bulletin de l'Association des Actuaires suisses, 1933, p. 1.

1936 «Rapport de MM. Schaertlin, de Cérenville et Dumas au Département fédéral des postes et des chemins de fer sur la Caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux et la Caisse de pensions et de secours des chemins de fer fédéraux», 3 décembre 1936. Ce mémoire a paru également en allemand.

1937 «Fünfzig Jahre Eidgenössisches Versicherungsamt.» 33e Bulletin de l'Association des Actuaires suisses, 1937, p. 1.